



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



COLLÈGE INTERARMÉES
DE DÉFENSE

CEN QUINTARD Thierry (B6)

MODULE « EUROPE »

Synthèse de la conférence consacrée aux Institutions européennes,
donnée par Monsieur GERMAIN, le lundi 12 septembre 2005.

Problématique :

Intervenant dans le cadre du module EG 2 consacré à l'Europe, M.GERMAIN s'est livré à une présentation succincte des principales Institutions européennes.

Faisant le lien avec l'échec du référendum sur la ratification du traité constitutionnel européen, notamment en France, il a souligné la pérennité induite du fonctionnement actuel des institutions de l'Union, tel qu'instauré par les traités d'Amsterdam, de Maastricht et de Nice.

Rappelant que les Institutions européennes - qu'elles soient des structures de décision, de contrôle ou des organes purement consultatifs - agissent selon des procédures établies et dans le respect des compétences attribuées par ces traités, le conférencier a détaillé en quoi celles-ci diffèrent de façon significative, selon qu'il s'agit de traiter des affaires ressortant de la communauté européenne (premier pilier), de la politique européenne et de sécurité commune (PESC, deuxième pilier) ou de la coopération policière et judiciaire en matière pénale (justice et affaires intérieures, troisième pilier).

Idée maîtresse :

L'Union européenne - passant au fil des traités d'un marché essentiellement économique à une union économique, sociale et politique - a consacré la coexistence de régimes juridiques et institutionnels différents qui déterminent la répartition et l'exercice des compétences entre les différentes institutions européennes et les Etats membres. Ce schéma qui a montré ses limites dans une UE à 15 Etats membres devra perdurer, du fait de l'échec du référendum sur traité constitutionnel européen, dans une Union comptant désormais 25 membres et appelée à s'élargir davantage.

Avis personnel:

La présentation des institutions européennes en un temps aussi contraint, devant un auditoire constitué majoritairement de profanes, constitue une gageure. Le conférencier a du faire un choix et présenter les caractéristiques principales des structures majeures de l'Union européenne. Il s'est surtout attaché à développer le rôle de ces institutions dans le cadre du premier pilier. Il a notamment bien mis en évidence les relations entre la Commission sans légitimité démocratique, un parlement européen disposant de pouvoirs importants, un Conseil des ministres au coeur du travail législatif de l'Union et le Conseil européen véritable maître d'oeuvre de la construction européenne.

Cependant, le chapitre de la politique européenne et de sécurité commune, compte tenu de l'auditoire, aurait mérité un développement plus conséquent notamment sur le rôle du Comité politique et de sécurité (COPS) et du Comité militaire (CMUE). La même remarque pourrait être faite au sujet de la coopération policière et judiciaire en matière pénale. En effet, ces deux piliers de l'Union européenne, au sein desquels prévalent encore les souverainetés nationales, constituent une particularité dans le fonctionnement de l'Union européenne qui va à l'encontre d'un grand projet politique européen.

Fiche documentaire

- 1 Titre: les Institutions européennes.
- 2 Nom du fichier : R / 2005-2006 / EG / ORGANISATION DU MODULE EUROPE / SYNT CONF EUROPE 1
- 3 Auteur : chef d'escadron, gendarmerie, QUINTARD Thierry
- 4 Date de la remise du document : 14 septembre 2005
- 5 Division et groupe d'appartenance : B6
- 6 Document : synthèse de la conférence consacrée aux Institutions européennes, donnée le 12 septembre 2005, par M. GERMAIN, dans le cadre du module EG 2 « Europe ».
- 7 Résumé : le conférencier présente les principales Institutions de l'Union européenne.
- 8 Mots clés : Union européenne – institutions européennes.